



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS PROCES VERBAL N° 24

Réunion plénière du 12 avril 2023.

Lieu : Yvetot

Présidence : M. Laurent LEFEBVRE

Membres présents : MM. Jean Luc LEBRUN, Gérard LELIEVRE, Michel MOGIS, Jean Luc TIRET.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** pour les rencontres de championnats et dans le **délai de 2 jours** pour les rencontres de coupes, à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, de joueurs non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, absence dirigeant banc de touche, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, merci de nous donner la raison de son utilisation, c'est aussi le club recevant qui doit envoyer la feuille de match, quel que soit le résultat de la rencontre.

Critérium Vétérans à 11

Les clubs pourront inscrire sur la feuille de match 16 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran, et procéder à 5 remplacements.

Coupe Vétérans à 11

Comme prévu à l'article 12 du règlement des compétitions du DFSM, peuvent être inscrits sur la feuille de match 14 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

La Commission procède à l'adoption :



Du procès-verbal n° 21 de la réunion plénière du 20 mars 2023, publié sur le site Internet du DFSM le 23 mars 2023.

De l'annexe au procès-verbal n° 21 du 20 mars 2023, publié sur footclubs le 23 mars 2023.

Du procès-verbal n° 22 de la réunion restreinte du 30 mars 2023, publié sur le site Internet du DFSM le 30 mars 2023.

Du procès-verbal n° 23 de la réunion restreinte du 7 avril 2023, publié sur le site Internet du DFSM le 12 avril 2023.

De l'annexe au procès-verbal n° 23 du 7 avril 2023, publié sur footclubs le 12 avril 2023.

DECISIONS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 24921549 AS FAUVILLAISE 3 / CAUX FC 2 du 26 mars 2023.

Voir l'annexe sur footclubs.

HOMOLOGATION

L'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date, en application de l'article 147 des RG de la LFN.

Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.

COUPE SENIORS VETERANS ANDRE STRAPPE

HOMOLOGATION DES 1/8^{ème} DE FINALE, Joué le 9 avril 2023

Match n° 25790343 HAVRE CAUCRIAUVILLE S 41 / FC LIA OCTEVILLE 41

Réserves d'avant match du FC LIA OCTEVILLE, confirmées.

Le dossier est transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est mis en instance d'homologation.

Match n° 25794566 CAUDEBEC SAINT PIERRE F 41 / AS CANTON D'ARGUEIL 41

Forfait déclaré de l'AS CANTON D'ARGUEIL 41.

La commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- Donne match perdu par forfait à l'AS CANTON D'ARGUEIL 41 sur le score 0 but à 3.
- Dit l'équipe de CAUDEBEC SAINT PIERRE F 41 qualifiée pour la suite de la compétition.
- Inflige une amende de 110 € à l'AS CANTON D'ARGUEIL 41, pour forfait déclaré en application des droits de pénalités du DFSM.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



COUPE SENIORS MATIN ROBERT BALLUET

HOMOLOGATION DES 1/8^{ème} DE FINALE, Joué le 9 avril 2023

Match n° 25790361 US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3 / GASEG SAINT RIQUIER 1

Pour motifs recevables, la rencontre est reportée au 16 avril 2023.

Match n° 25790362 ASL RAMPONNEAU 3 / FC GRUGNY 1

Une amende de 5€ est infligée au club du FC GRUGNY pour une licence manquante (Arbitre Assistant).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 25790368 ROLLEVILLE FC 1 / ESM GONFREVILLE 3

Une amende de 5€ est infligée au club du FC ROLLEVILLE pour une licence manquante (Arbitre Assistant).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

COUPE SENIORS APRES MIDI ANDRE CAILLOT

HOMOLOGATION DES 1/8^{ème} DE FINALE, Joué le 9 avril 2023

Match 25798171 MONTIGNY VAUPALLIERE 1 / FC BARENTINOIS 2

Une amende de 5€ est infligée au club de FC BARENTINOIS pour une licence manquante (Arbitre Assistant).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match 25798172 ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 3 / SAINT JEAN DE FRESQUIENNES 2

Réserves d'avant match de l'ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP, confirmées.

le dossier transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est mis en instance d'homologation.

Match 25798170 TANCARVILLE AC 1 / SOLIDARITE S GOURNAY 3

Réclamation d'après match du club de SOLIDARITE S GOURNAY.

Le dossier transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est mis en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

COUPE SENIORS APRES MIDI JEAN MERAULT

HOMOLOGATION DES 1/8^{ème} DE FINALE, Joué le 9 avril 2023

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

COUPES DU DFSM

TIRAGE DES ¼ de Finale de la Coupe ANDRE STRAPPE

Tirage au sort intégral effectué le 12 avril 2023 dans les locaux du DFSM.



Les ¼ de Finale se joueront le dimanche 30 avril 2023 à 10 h 00.
En cas d'occupation du terrain, les rencontres seront inversées.

- 1- ENTENTE OCFC-USTI 41 / HAVRE CAUCRIAUVILLE 41 ou FC LIA OCTEVILLE 41
- 2- SAINT AUBIN FC 41 / CAUDEBEC SAINT PIERRE F 41
- 3- AS DE MONTIVILLIERS 41 / FC SAINT JULIEN PETIT QUEVILLY 41
- 4- ROUEN SAPINS FC 41 / RC PORT DU HAVRE 41

En cas d'impraticabilité de terrain édictée par arrêté municipal, la rencontre est impérativement inversée si l'état du terrain adverse le permet (article 9 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime).

TIRAGE DES ¼ de Finale de la Coupe ROBERT BALLUET

Tirage au sort intégral effectué le 12 avril 2023 dans les locaux du DFSM.

Les ¼ de Finale se joueront le dimanche 30 avril 2023 à 10 h 00.
En cas d'occupation du terrain, les rencontres seront inversées.

- 1- US HERICOURT EN CAUX 2 / FC ROLLEVILLAIS 1
- 2- US VATTEVILLE BROTONNE 3 / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3 ou CASEG SAINT RIQUIER 1 / US VATTEVILLE BROTONNE 3
- 3- FC GRUGNY 1 / US GRAMMONT 2
- 4- US DES FALAISES 2 / ESI SAINT ANTOINE 2

En cas d'impraticabilité de terrain édictée par arrêté municipal, la rencontre est impérativement inversée si l'état du terrain adverse le permet (article 9 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime).

TIRAGE DES ¼ de Finale de la Coupe ANDRE CAILLOT

Tirage au sort intégral effectué le 12 avril 2023 dans les locaux du DFSM.

Les ¼ de Finale se joueront le dimanche 30 avril 2023 à 15 h 00.
En cas d'occupation du terrain, les rencontres seront inversées.

- 1- EU FC 2 / CANTELEU FC 1
- 2- TANCARVILLE AC ou SOLIDARITE S GOURNAY 3 / ES PLATEAU FOUCHARMONT REALCAMP 3 ou US SAINT JEAN FRESQUIENNES 2
- 3- FC LOUVETOT 1 / FC BARENTIN 2
- 4- ROUEN AC 2 / AS LONDAISE 1

En cas d'impraticabilité de terrain édictée par arrêté municipal, la rencontre est impérativement inversée si l'état du terrain adverse le permet (article 9 des Règlements des Compétitions du District de Football de



Seine-Maritime).

TIRAGE DES ¼ de Finale de la Coupe JEAN MERAULT

Tirage au sort intégral effectué le 12 avril 2023 dans les locaux du DFSM.

Les 1/4 de Finale se joueront le dimanche 30 avril 2023 à 15 h 00.

En cas d'occupation du terrain, les rencontres seront inversées.

- 1- US GRAMMONT 1 / SOLIDARITE S GOURNAY 2
- 2- A MALAUNAY 1 / ES DU MONT GAILLARD 2
- 3- BIVILLE LA BAINARDE 1/ CA LONGUEVILLAIS 1
- 4- HAVRE CAUCRIAUVILLE 2 / US BACQUEVILLE 1

En cas d'impraticabilité de terrain édictée par arrêté municipal, la rencontre est impérativement inversée si l'état du terrain adverse le permet (article 9 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime).

Prochain tour (demi-finales) des coupes du DFSM : Dimanche 28 mai 2023.

Le Président de la Commission
M. Laurent LEFEBVRE

le secrétaire de la Commission
M. Jean Luc TIRET